

Impôt sur le revenu—Loi

sur les marchés bancaires et que les services qu'elles offraient seraient moins coûteux si la concurrence était plus forte.

Le rapport conclut également, fait important, que le gouvernement fédéral contribue à maintenir la protection dont jouissent les banques au Canada et qu'apparemment il en tire profit. Dans sa conclusion, l'auteur dit ceci, et je cite:

Il semble que l'actuelle législation bancaire accroisse le coût des services bancaires imputés aux firmes canadiennes et aux particuliers.

M. Orlikow: Qui est l'auteur?

M. Riis: Il s'appelle George Lermer. Que coûtent ces services? Ce que l'absence de concurrence dans le système bancaire coûte aux entreprises et aux particuliers de notre pays ne se chiffre pas en milliers ni même en millions de dollars, mais bien en centaines de millions de dollars chaque année en frais excessifs. Selon les calculs de l'auteur, chaque année, de 1969 à 1973, ces services ont coûté des centaines de millions de dollars.

En 1973, par exemple, les consommateurs et les entreprises de notre pays ont payé 686 millions de dollars de trop—je dis bien de trop—sur les prêts et autres prestations bancaires que les banques à charte leur ont consentis. Les trop-payés sur ces frais et les profits nets d'impôt dus au monopole que détiennent les banques à charte et à leurs pratiques, représentent à eux seuls 504 millions de dollars de ce montant total. Par ailleurs, les banques ont versé au gouvernement plus de 182 millions de dollars sous forme de surtaxe sur leurs super-profits. Voyons un peu ce que les nouvelles dispositions de la loi sur les banques ont apporté aux banques de notre pays. Partout au Canada, les conseillers en investissements conseillent aux investisseurs d'acheter un certain nombre de valeurs pétrolières, voire de valeurs minières de certaines régions; mais il y a un groupe d'actions qui ne comporte aucun risque, c'est celui des banques à charte. Cela est révélateur. Cela devrait prouver aux députés d'en face en particulier le genre de protection que cette nouvelle mesure assure aux consommateurs et aux emprunteurs dans notre pays.

M. Evans: Puis-je poser une question, Nelson?

M. Riis: Dans un instant. Depuis des décennies, les gouvernements libéraux et conservateurs ont procédé avec succès à des révisions de la loi sur les banques, soi-disant pour accroître la concurrence, améliorer les services et diminuer les coûts que les entreprises et les consommateurs de notre pays doivent assumer.

Cela ne s'est cependant jamais produit. Ils ont doté le Canada d'un système bancaire qui a exigé 686 millions de dollars des Canadiens en 1973 et qui a permis au gouvernement de s'approprier une part de 182 millions de dollars de ce butin. Ces chiffres sont ceux de 1973. Cette année-là, l'excédent exigé équivalait à un tiers de la valeur ajoutée canadienne imputable à nos banques à charte. Je frémis lorsque je pense à l'énormité de cet excédent exigé pour 1981. Sans doute atteint-il plus de un milliard de dollars.

Comment le ministre des Finances (M. MacEachen) ose-t-il se présenter honnêtement à la Chambre et déclarer sans broncher aux Canadiens qu'il s'inquiète du coût de la vie, de l'inflation, ainsi que des taux d'intérêt élevés que les petits entrepreneurs et les consommateurs sont obligés de payer? Après avoir créé les obligations pour l'expansion de la petite

entreprise de façon à réduire quelque peu les taux d'intérêt, le ministre des Finances—j'ajouterais avec l'appui du parti tory—présente une mesure législative bancaire pour s'assurer que les petits entrepreneurs et les consommateurs canadiens verseront vraisemblablement des milliards de dollars de trop au cours des dix prochaines années pour les prêts et les services qu'ils obtiendront des banques.

Ce n'est pas agir en gouvernement consciencieux. C'est de la part du gouvernement de la manipulation sur une échelle démesurée. Le gouvernement actuel est passé maître dans l'art de la duperie volontaire, de l'opportunisme, et certes de l'inconscience financière. Le gouvernement actuel a dupé et manipulé les Canadiens, a privé la Chambre des communes d'une information importante durant l'étude des modifications à la loi sur les banques et a étranglé l'économie canadienne pendant plus de dix ans en appliquant une politique économique qui accule à la faillite et entrave la productivité. Quand on examine les solutions de rechange au financement des petites entreprises au Canada, on constate qu'un certain nombre de changements s'imposent. Je veux m'attarder un moment à exposer trois ou quatre de ces solutions. Tous les députés qui s'y entendent auront reconnu que la Banque fédérale de développement présente certains problèmes quant aux services qu'elle offre à la petite entreprise.

● (2150)

Voilà une banque qui était animée d'excellentes intentions au début et qui avait pour mandat de fournir ces capitaux de risque qui permettent aux petites entreprises canadiennes d'effectuer des percées et pourtant je suis sûr que tous les députés seraient prêts maintenant à reconnaître que la Banque fédérale de développement n'a pas réussi à s'acquitter de son mandat et qu'elle devrait subir certaines modifications importantes.

Dans ma circonscription, par exemple, un grave litige a surgi récemment lorsqu'un certain nombre d'hommes d'affaires ayant souscrit à un très intéressant projet de création d'une entreprise manufacturière qui aiderait assurément le Canada à réduire le déficit de sa balance des paiements, se sont présentés devant la Banque fédérale de développement et qu'ils ont obtenu un prêt à un taux d'intérêt exorbitant étalé sur une très longue période de temps juste au moment où était déposé le projet de loi sur les obligations contractées pour le développement d'entreprises. Ils se sont rendu alors admissibles à cette aide et sont retourné devant la BFD pour lui demander de les dégager des obligations qu'ils avaient souscrites mais celle-ci leur a répondu que cela leur coûterait environ 35 000 dollars. Il me semble que c'est là un genre de conflit courant au sein du gouvernement, lorsqu'on fournit une aide d'un côté et une aide semblable d'un autre côté, et que des lois contradictoires viennent en un sens gêner et frustrer le petit exploitant.

Après avoir parlé à des députés de tous les partis, il me semble grandement souhaitable de fournir au petit exploitant l'occasion d'obtenir du capital de roulement à un taux inférieur aux temps actuels. Je prie le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) d'étudier attentivement la question dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises, en vue de modifier la loi en conséquence. Cela manque à la loi actuelle et des changements de cet ordre contribueraient beaucoup à stimuler les chefs d'entreprise.